



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n°2017-94 du 12 octobre 2017
autorisant la réalisation du programme scientifique 394 « OISEAUX PLONGEURS » pour la saison
2017-2018**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.411-6 relatif à la délivrance d'autorisation de capture d'animaux ou de prélèvement d'espèces à des fins scientifiques ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises, et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017;

Vu l'avis du comité de l'environnement polaire en date du 13 juin 2017 ;

Vu l'avis du CNPN en date du 17 août 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les opérations du programme IPEV-394 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant, sont autorisées dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

Art. 2 : Dans le cadre du décret portant création de la réserve naturelle, il est demandé aux différents laboratoires en place sur le terrain de s'associer afin de limiter la perturbation des colonies et d'interrompre toute opération sur un animal manifestant un stress important. La mutualisation des moyens entre les programmes scientifiques pour la pose d'appareils électroniques est préconisée. La réduction du nombre d'individus manipulés s'effectue, dans la mesure du possible, par une mise en commun avec ceux manipulés par les programmes IPEV 137 et 119.

Art. 3 : Les captures des animaux vivants doivent se faire en périphérie des colonies afin de ne pas les déranger ou dans des zones où les chances de reproduction sont très faibles.

Art. 4 : Les manchots royaux devant faire l'objet d'une opération chirurgicale devront être marqués par transpondeur afin d'être en mesure d'apprécier par la suite les éventuelles conséquences de la manipulation sur leur survie.

Art. 5 : Le marquage temporaire (porcimark, etc.) se fait de manière limitée afin de ne pas réduire la survie ou la reproduction de l'animal marqué. Le marquage au Nyanzol et à l'acide picrique est strictement interdit.

Art. 6 : Le contrôle par antennes fixes ou mobiles est organisé entre les programmes afin d'éviter les manipulations multiples d'animaux, et permettre à long terme l'évaluation de l'impact des manipulations et poses d'appareils électroniques.

Art. 7 : Les responsables des manipulations par délégation sur le terrain doivent toujours être présents lors des manipulations.

Art. 8 : La taille des échantillons doit être respectée scrupuleusement (voir annexe).

Art. 9 : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte-rendu devra présenter de manière détaillée l'ensemble des manipulations effectuées et préciser les impacts potentiels. Il indique avec précision les données chiffrées relatives au nombre d'animaux manipulés.

Art. 10 : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises,



Cécile POZZO di BORGO

Annexe

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	M. Charles-André BOST, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-394 "OISEAUX PLONGEURS"

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

District	Site	Zone	Espèce	Indicateurs				Réf. Phé. (rang/mi. phases)	Espèce	Impact	Autre	Manipulation				Type	Loggers		Mentoring		Remarque		
				Phase	Nombre	Sexe	% Males					Statut	% Males	Changement	Avant/Après		Capacité	Barre	Indice	Barre		Indice	
Crozet	Bate de Mer		Marchés locaux	2017-11-01 - 2018-09-30	12	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					Basin Arpes, GPS, GPS, Accéléromètre	25	125	Colovant	Transpondeur	Prise d'appari, mesure, marquage, suivi, évaluation (santé, plumes) et suivi effectués en routine par notre équipe depuis le début du programme.		
				2018-03-15 - 2018-11-20	12	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					8-5	100	6	Colovant	Colovant capitale, mesure 3 à 6 mois, évaluation sur le potentiel de capture dans le cadre de la recherche en groupe.			
				2017-11-05 - 2018-12-31	10	Adulte	oui	oui	oui	2	Phases					6-5			Colovant, Autre	Transpondeur	Deux loggers seront placés en même temps, l'un informe sous le pseudo d'un adulte sur les localités de l'île. Par contre, le 10e adulte sera subordonné de moins de 5 mois (jeu) pour être capable de lancer l'opération). Les adultes seront placés à la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		
				2017-11-05 - 2018-04-01	10	Adulte	oui	oui	1	Phases							Autre	100	500	Colovant, Autre	Transpondeur	Les oiseaux sont placés en même temps, l'un informe sous le pseudo d'un adulte sur les localités de l'île. Par contre, le 10e adulte sera subordonné de moins de 5 mois (jeu) pour être capable de lancer l'opération). Les adultes seront placés à la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.	
				2017-04-10 - 2018-04-19	13	Adulte	50	oui	oui								Autre						Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.
Kermadec	Bay Farmoff		Marchés locaux	2017-04-10 - 2018-09-30	12	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					Basin Arpes, GPS, Autre	25	125	Colovant	Transpondeur	Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		
				2018-04-01 - 2018-11-20	40	Jeune	oui	oui								Autre						Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.	
				2017-11-01 - 2018-01-30	12	Adulte	oui	oui	1	Phases							Basin Arpes, GPS, Autre						Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.
				2018-01-30 - 2018-12-30	10	Immature	oui	oui	2	Phases							Basin Arpes	300	25	Colovant	Transpondeur	Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.	
				2017-11-01 - 2018-01-28	31	Adulte	oui	oui	0,2	Phases							Basin Arpes, GPS, GPS, Autre						Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.
Kermadec	Pointe Saurine		Marchés locaux	2018-01-15 - 2018-01-30	150	Jeune	oui	oui							Basin Arpes, GPS, GPS, Autre	180	2				Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		
				2017-09-01 - 2018-02-28	34	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					Basin Arpes, GPS, Accéléromètre	20	35	Colovant	Transpondeur	Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		
				2017-09-01 - 2018-02-28	34	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					Basin Arpes, GPS, Accéléromètre	20	35	Colovant	Transpondeur	Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		
				2017-09-01 - 2018-02-28	34	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					Basin Arpes, GPS, Accéléromètre	20	35	Colovant	Transpondeur	Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		
				2017-09-01 - 2018-02-28	34	Adulte	50	oui	oui	2	Phases					Basin Arpes, GPS, Accéléromètre	20	35	Colovant	Transpondeur	Après un échange et lors de la prise en main, les 10 oiseaux seront transportés, marqués sur le poignet à la barrière à l'extérieur et à l'intérieur (loggers) d'un petit chiffre sur le dessus de la patte. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018. Les loggers seront placés avant la fin de la CE, en début mars 2018.		